

Déclaration d'une liaison par autocar ≤ 100 km

Partie 1 : Eléments obligatoires (publiés sur le site de l'Arafer)

Identification de l'entité effectuant la déclaration	
Nom de l'entreprise	CAR DE L'ELORN / CARS LE ROUX
Raison sociale de l'entreprise	SAS
Preuve de l'inscription au registre mentionné à l'article L. 3113-1 du code des transports ¹	Ci-jointe les licences communautaires (1 véhicule dans chaque entreprise).
Département d'établissement de l'entreprise	FINISTERE

Liaison déclarée	
S'il s'agit d'une modification d'une déclaration existante, indiquer le n° de la déclaration modifiée (par exemple D2017-xxx) et les modifications apportées : • Places commercialisées en sus du volume initialement déclaré • Places commercialisées à des horaires s'écartant de plus d'1/2 heure de ceux initialement déclarés • Diminution de temps de parcours d'au moins 10% • Modification du point d'arrêt à l'origine ou à la destination initialement déclarés	
Origine² de la liaison <i>(adresse précise du point d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS au format décimal)</i>	VANNES Rue Favrel et Lincy, 56000 Vannes, France Point GPS Google Maps : 47.664938, -2.752321
Destination³ de la liaison <i>(adresse précise du point d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS au format décimal)</i>	LORIENT Gare d'échange de l'Orientis, 9-11 cours de Chazelle, 56100 Lorient, France Point GPS Google Maps : 47.755408, -3.364137

¹ « Les entreprises de transports public de personnes établies sur le territoire national doivent être inscrites à un registre tenu par les autorités de l'Etat dans les conditions prévues par l'article L. 1421-1. L'inscription à ce registre peut être subordonnée à des conditions d'établissement, d'honorabilité professionnelle, de capacité financière et de capacité professionnelle selon des modalités fixées par décret en Conseil d'Etat »

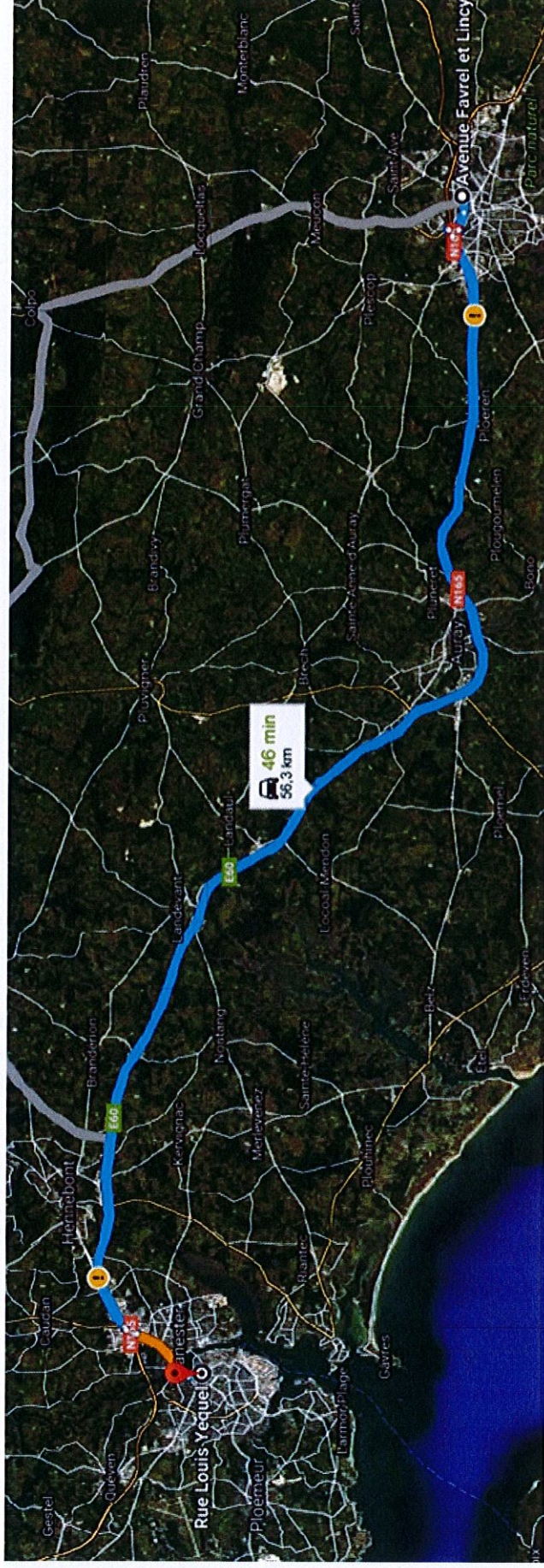
² Extrémité 1 de la liaison concernée

³ Extrémité 2 de la liaison concernée

Itinéraire(s) envisagé(s)	Pièce jointe : N° 1 Nom du fichier : Annexe 1 : Plan de la desserte Vannes - Lorient
Temps de parcours (en heures et minutes)	00H55
Fréquence et volume maximal de places proposées à la vente, pour chaque horaire	Pièce jointe(s) : n° 2 Nom du fichier : "Annexe 2 - Fiche Horaire Vannes - Lorient" 48 places maximum proposées par trajet Fréquence quotidienne avec une exploitation annuelle 365 jours/an $48 \text{ places par car} * 4 \text{ trajets jour} * 365 = 70\,080 \text{ places maximales}$



ANNEXE 1 – Plan de la desserte demande ARAFER du 07/03/2017



Origine :

- VANNES Rue Favrel et Lincy, 56000 Vannes, France
- Point GPS Google Maps : 47.664938, -2.752321

Destination :

- LORIENT Gare d'échange de l'Orientis, 9-11 cours de Chazelle, 56100 Lorient, France
- Point GPS Google Maps : 47.755408, -3.364137
- Temps de trajet : 00h55

Distance selon Via Michelin : 56 kms

Jour de fonctionnement	Vannes – Lorient		Lorient – Vannes	
	Aller		Retour	
	Horaire 1	Horaire 2	Horaire 1	Horaire 2
Lundi	13h45	20h25	08h45	15h15
Mardi	13h45	20h25	08h45	15h15
Mercredi	13h45	20h25	08h45	15h15
Jeudi	13h45	20h25	08h45	15h15
Vendredi	13h45	20h25	08h45	15h15
Samedi	13h45	20h25	08h45	15h15
Dimanche	13h45	20h25	08h45	15h15
Fréquence	2 allers - retours / 365 jours / an			